

DÉVELOPPEMENT DE BOHICON

RUFINO D'ALMEIDA
RASSURE SUR LA POURSUITE
DE LA MODERNISATION DU
PARC À BUS **P. 5**

**LE GOUVERNEMENT AU SECOURS DES
PERSONNES INDIGENTES DANS LES HÔPITAUX**

Les **P. 3**
clarifications du
ministère des
affaires sociales

ALERTE COVID-19 !

**RESPECTONS LES
CONSIGNES OFFICIELLES.
LE BÉNIN EST AU
SEUIL DES 1 300 CAS
CONFIRMÉS À L'INFECTION
AU CORONAVIRUS
AUJOURD'HUI.
LE PORT DE MASQUE EST
OBLIGATOIRE POUR TOUS
ET EN TOUS LIEUX AU
BÉNIN.**



P. 7

ACTUALISATION DES POLITIQUES NATIONALES DES SPORTS

Le ministre installe le
comité technique de suivi



**METTEZ L'ARGENT À VOTRE SERVICE ET NON L'INVERSE.
TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION MOBILE**
id money.

id money • Les Services Gagnant-Gagnant
ARGENT MOBILE • TRANSFERT D'ARGENT • PAIEMENT MARCHAND • ÉPARGNE & CRÉDIT



LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DU COVID-19 AU BÉNIN

Des mises en garde contre le non respect des mesures barrières

Par un communiqué en date du jeudi 09 juillet 2020, le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique Sacca Lafia rappelle les règles d'hygiène et de prévention dans le cadre de la lutte contre la pandémie du Covid-19.

Après l'évaluation de la situation épidémiologique liée à la pandémie du coronavirus, le gouvernement béninois en conseil des ministres ce 8 juillet a réaffirmé la nécessité pour l'ensemble de la population de respecter les mesures en vigueur pour lutte contre le coronavirus.

Il s'agit entre autres du port obligatoire de masques en tous lieux ; le lavage systématique des mains à l'eau et au savon ; l'observance de la distance de sécurité sanitaire d'un (01) mètre au minimum entre personnes ; la fermeture des discothèques ; l'interdiction d'accès aux plages ; l'interdiction des rassemblements de plus de cinquante (50) personnes et l'interdiction pour les taxis-motos (zémidjan) de transporter plus d'une personne à la fois.

A cela s'ajoutent l'obligation du port de masques et du respect de la distance de sécurité sanitaire entre passagers à bord des transports en commun ; l'obligation pour les employeurs, sur les lieux de travail, de faire respecter le port systématique de masques, d'installer le dispositif de lavage des mains et de faire respecter la distance d'un (01) mètre minimum entre personnes.

Les autres mesures de restriction concernent la suspension des événements

et manifestations à caractères sportif, politique et festif ; la limitation du nombre de passagers à bord des taxis et embarcations à trois (03) au maximum pour les véhicules de cinq (05) places et à 05 au maximum pour ceux de neuf (09) places et la prescription aux usagers des espaces marchands (boutiques, magasins, supermarchés, marchés ordinaires et autres) d'observer la distance d'au moins un (01) mètre entre personnes et de respecter le port de masque.

Aussi, les personnes souffrant d'affections chroniques doivent-elles éviter de sortir de chez elles sauf en cas de nécessité absolue.

Les cérémonies d'inhumation sont autorisées mais elles ne doivent pas rassembler plus de cinquante (50) personnes, lesquelles sont tenues de respecter la distance d'un (01) mètre minimum entre elles.

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique en appelle à la responsabilité de chaque citoyen pour l'observance stricte de toutes les mesures et avertit que les contrevenants répondront de leurs actes.

Les forces de défense et de sécurité sont instruites pour multiplier leurs patrouilles afin de veiller scrupuleusement au respect des dites mesures sur l'ensemble du territoire national.

EDITORIAL

Bauneste ALISSOUTIN

Coronavirus : la prudence doit être de mise

Invité hier dimanche 05 juillet 2020, sur la télévision nationale pour présenter le point de l'évolution de la pandémie du Coronavirus au Bénin, le Ministre de la Santé, Benjamin Hounkpatin a fait savoir que le pays est déjà à environ 1300 personnes contaminées. Selon les chiffres donnés par le ministre, aucun nouveau cas de décès n'a été enregistré depuis le dernier bilan, toutefois, le nombre de cas confirmés a connu une flambée.

Le Bénin connaît donc à ce jour selon le ministre, environ 1 300 cas confirmés de Coronavirus, 21 décès ont été enregistrés, plus du tiers guéri et les deux autres tiers, sous traitement. À en croire Benjamin Hounkpatin, plus de 75% des cas enregistrés sont concentrés dans la zone de l'ancien cordon sanitaire, notamment dans le Littoral, l'Atlantique et l'Ouémé, avec une forte transmission en communauté. Le ministre a déploré la flambée au niveau des cas de contamination. Les cas graves deviennent de plus en plus nombreux selon ses explications. « Nous avons de plus en plus de graves. Et c'est ces cas graves qui peuvent malheureusement aboutir à des décès malgré la prise en charge qui est mise en place par le gouvernement », a-t-il précisé. Aussi a-t-il souligné : « C'est pas parce qu'on est jeune qu'on ne contracte pas la Covid-19. Il y a même des jeunes qui sont parmi les 21 personnes décédées ». En ce qui concerne les sites de dépistage, l'autorité en charge de la santé au Bénin renseigne : « Nous avons aujourd'hui 89 sites dédiés totalement au dépistage, répartis dans toutes les communes et 14 laboratoires ». Il ajoute : « Le dépistage est gratuit. Les populations n'ont absolument rien à payer sur les sites dédiés à cela ». Toutefois Benjamin Hounkpatin, a rassuré qu'il n'y a pas à craindre le pire malgré la montée vertigineuse du nombre de cas confirmés. Il s'agit en effet d'une prévision naturelle en raison de la période d'hibernation que traverse le pays actuellement si l'on s'en tient aux explications du ministre. Il invite les uns et les autres à la sérénité et à faire confiance gouvernement qui a déjà pris toutes les dispositions pour faire face à cette pandémie. Il invite également au respect des mesures barrières que sont le lavage des mains à l'eau et au savon, le port de masque de protection et le respect de la distanciation sociale.

LE GOUVERNEMENT AU SECOURS DES PERSONNES INDIGENTES DANS LES HÔPITAUX

Les clarifications du ministère des affaires sociales

Le Ministère des affaires sociales et de la microfinance a organisé ce mercredi 08 juillet 2020 une conférence de presse pour apporter des clarifications sur le mécanisme d'assistance aux personnes indigentes dans les hôpitaux du Bénin. Étaient, face aux hommes des médias, Madame Geneviève ARAWO, Directrice départementale des Affaires Sociales et de la Microfinance du Littoral, de Noah AGBAFFA, Conseiller Technique du Ministre et de certains chefs de services sociaux spécialisés des hôpitaux.

Les appels habituellement lancés via les réseaux sociaux pour demander des soutiens financiers au profit de certains patients en souffrance dans les hôpitaux, est le premier sujet abordé par la Directrice départementale des affaires sociales et de la microfinance du Littoral. Pour Madame Geneviève ARAWO, le constat est que pour convaincre les personnes de bonne volonté et l'opinion publique, des images de patients dans des conditions de détresse sont postées sur les réseaux sociaux par des individus ou organisations. Ceci en méconnaissance totale des textes qui protègent l'image et les données à caractère personnel en République du Bénin.

La récurrence de ce phénomène, a amené les autorités à faire le constat que de plus en plus, ces appels sont lancés par des individus malintentionnés dans le seul but d'utiliser l'image des patients pour escroquer les personnes de bonne volonté. Madame Geneviève ARAWO, au nom du Ministère des affaires sociales et de la microfinance, va faire des mises en garde à l'endroit des personnes malintentionnées qui s'adonnent à cette pratique et aux organisations

non gouvernementales qui s'écartent de leurs missions pour verser dans du sensationnel sur les réseaux sociaux.

La Directrice Départementale précisera que l'objectif de cette sortie médiatique n'est pas de décourager les structures et les personnes qui accompagnent spontanément l'État dans cette mission de solidarité et de soutien aux personnes en situation difficile dans les formations sanitaires. « Elle vise plutôt à mieux les éclairer et les orienter afin que leurs efforts et sacrifices au profit des citoyens en difficultés ne servent plus à nourrir des individus dont les moyens de subsistance proviennent des dons collectés ou à faire fonctionner des ONG », a-t-elle ajouté.

Pour réussir sa mission de solidarité nationale, le Ministère des affaires sociales et de la microfinance a mis en place un mécanisme de fonctionnement qui permet de rapprocher l'administration des populations et de leur offrir en temps réel, l'assistance qu'il faut en cas de besoin. En effet, 85 centres de promotion sociale (CPS) sont répartis dans les 77 communes du Bénin à raison d'au moins un centre par commune. Le Ministère des affaires sociales et de la microfinance a



également des démembrements dans les hôpitaux du Bénin. Les services sociaux en milieu hospitalier sont au cœur de la gestion du fonds sanitaire des indigents logé au ministère de la santé et annuellement octroyé par l'État.

Selon les termes du mécanisme de ce fonds, dès qu'un malade indigent est identifié comme tel, il bénéficie de certaines prestations médicales. Madame Alice GUIDIGBOHOUN AVODAGBE, Chef du service social du CNHU/HKM ajoutera que la plupart des cas généralement évoqués sur les réseaux ne sont pas inconnus des services sociaux. Généralement les procédures sont en cours pour leur prise en charge quand des images sont

découvertes sur les réseaux sociaux. Le Ministère des affaires sociales et de la microfinance ne donne pas de l'argent en espèces mais travaille en intelligence avec les médecins traitants pour la prise en charge des différents frais.

Pour finir, la Directrice départementale des affaires sociales et de la microfinance, invitera les ONG, la société civile, les donateurs et toute personne de bonne volonté désireux d'appuyer des cas sociaux en situation difficile dans les hôpitaux à toujours se rapprocher des services sociaux spécialisés des hôpitaux ou des centres de promotion sociale de leur localité respective pour être mieux orientés.

AFFAIRES SOCIALES

Le dialogue parent-enfant au cœur d'un atelier de validation



La Ministre des Affaires Sociales et de la Microfinance, Madame Véronique TOGNIFODE MEWANOU, a présidé l'atelier de validation de la version relue du guide national de conduite du dialogue parents-enfants en matière de Santé sexuelle et reproductive qui s'est tenu à l'INFOSEC le mardi 07 juillet 2020.

Dans son mot de bienvenue, la Directrice de la Famille, de l'Enfance et de l'Adolescence, Madame Solange ODJO AHLONSOU, a souligné que ce document avait fait l'objet d'un

premier lancement et a été distribué dans différentes communautés. Des observations avaient été faites. Ainsi, un travail a été fait en tenant compte des apports et observations. Cet atelier permettra la validation du document.

Prenant la parole pour lancer les travaux, la Ministre Véronique TOGNIFODE MEWANOU a fait savoir que pour réduire les cas de grossesses précoces et pour renforcer la protection de la jeune fille, son département ministériel, avec l'appui de l'UNFPA, a initié l'élaboration du guide qui constitue un véritable outil d'accompagnement des parents en matière de santé sexuelle et reproductive. Les différents acteurs de la chaîne de protection de l'enfance ont noté, au cours des différents

échanges, certaines divergences dans la compréhension par endroits du guide et la nécessité d'y développer des thématiques complémentaires.

Donc, la Ministre des Affaires Sociales et de la Microfinance a dit compter sur l'investissement de chacun et de tous pour parfaire le document et participer ainsi à la promotion de l'éducation des adolescents et des jeunes en matière de santé sexuelle et reproductive.

CAMPAGNE COTONNIÈRE 2019-2020

Le Bénin maintient sa place de premier producteur

En Conseil des ministres ce mercredi 08 juillet 2020, le ministre de l'agriculture de l'élevage et de la pêche, a fait le point de la campagne cotonnière 2019-2020. Selon Gaston C. Dossouhoui.

Selon le point de la campagne cotonnière 2019-2020, le Bénin a atteint une production minimale de 714 714 tonnes. Ce qui lui confère encore la place de premier producteur en Afrique devant le Mali et le Burkina Faso.

Le ministre très heureux des acteurs de la filière (producteurs, transporteurs, égréneurs etc.) ayant travaillé à ce résultat, leur a adressé **BEPC 2020**

ses félicitations.

Depuis l'arrivée au pouvoir du chef



de l'État Patrice Talon, les réformes engagées dans le secteur agricole ont permis de hisser le Bénin au rang de premier producteur. Des résultats jamais obtenus dans l'histoire du pays.

149 398 candidats composent dès lundi prochain

Les candidats à l'examen du Brevet d'études du premier cycle (BEPC) composent dès le lundi 13 juillet prochain. Au total, 149 398 candidats répartis dans 233 centres vont plancher pour la phase écrite de la session de juillet 2020.

Le ministre des enseignements secondaire, technique et de la formation professionnelle, Mahougnon Cakpo, va procéder au lancement des épreuves au Ceg1 de Pobè, dans le département du

Plateau.

Selon les statistiques, le nombre de candidats au BEPC a connu une régression de 56 339 candidats par rapport à l'année dernière. Il en est de même du nombre de centres de

composition qui est passé de 288 à 233.

Le département de l'Atlantique a présenté le plus grand nombre avec 32 740 candidats. La Donga, dernière au classement a compte 3828 candidats.

Comme le CEP, toutes les dispositions ont été prises pour que l'examen se déroule dans le strict respect des règles barrières de la Covid-19.

DÉVELOPPEMENT DE BOHICON

Rufino D'Almeida rassure sur la poursuite de la modernisation du parc à bus

Le maire de Bohicon, Rufino d'Almeida a rencontré mercredi les partenaires suisses au sujet de la modernisation du parc à bus d'Agbangon et a rassuré de la poursuite des travaux, au cours d'une séance d'échanges où il a plaidé pour la prise en compte des entreprises locales dans l'exécution des projets.

Le maire a échangé avec la délégation de la Coopération Suisse dans le cadre de la 2ème phase du Programme de développement des Infrastructures économiques et marchandes (PDIEM) 2. Rufino d'Almeida a rassuré les partenaires, en plaidant pour la prise en compte des entreprises locales dans l'exécution des projets.

"Tout se passera bien, comme sur des roulettes. Il faut que toutes les parties soient à l'aise dans la collaboration et que les décisions soient prises en toute indépendance" a souhaité le maire avant de faire la doléance que "les entreprises de Bohicon participent aux appels d'offres dans l'exécution des projets».

Le chef projet à la SNV, Rem Neefjes, représentant les partenaires a rappelé que "la Coopération Suisse, va réaliser des infrastructures économiques et marchandes sur le parc à bus, pour dynamiser l'économie locale".

CORONAVIRUS

Le Bénin obtient un don d'équipements médicaux de 1,5 milliard du Japon



Le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération Aurélien AGBENONCI et l'Ambassadeur du Japon près le Bénin, Kiyofumi KONISHI ont procédé, le mardi 7 juillet 2020, à la signature de l'échange de Notes relative au don d'équipements médicaux, en présence du ministre de la Santé Benjamin HOUNKPATIN.

D'un montant global de 1,5 milliard (1.500.000.000) de francs CFA, cet appui d'urgence est composé d'un système de radiographie, des moniteurs de chevet, des moniteurs centraux, des électrocardiogrammes, des ambulances...

"La situation actuelle de la pandémie de Covid-19 pose un défi historique à la communauté internationale et nous avons besoin d'une coopération et d'une solidarité fortes pour

lutter contre cet ennemi invisible. C'est dans ce cadre que le Japon a décidé en urgence d'appuyer le gouvernement du Bénin à travers ce projet de fourniture d'équipements médicaux..." a indiqué Kiyofumi KONISHI, Ambassadeur du Japon près le Bénin. KONISHI a profité de l'occasion pour féliciter le Chef de l'État, le Président Patrice TALON et l'ensemble de son gouvernement pour les "efforts au profit du développement du Bénin".

Le ministre de la Santé Benjamin

HOUNKPATIN a salué, pour sa part, cette volonté du Japon à accompagner le Bénin dans sa stratégie de riposte contre la pandémie de Covid-19. HOUNKPATIN, a exprimé sa gratitude au gouvernement japonais d'avoir permis au Bénin «d'avoir la latitude de disposer de matériels médicaux de son choix selon l'urgence».

Quant au ministre des Affaires étrangères et de la Coopération, Aurélien AGBENONCI a déclaré que l'acte de ce jour marque une nouvelle page qui vient compléter de nombreuses déjà écrites de façon fructueuse entre le Bénin et le Japon. Au nom du Président TALON, le Chef de la diplomatie béninoise a remercié

très sincèrement les autorités japonaises pour cet important appui aux formations sanitaires identifiées dans le cadre du renforcement de leurs capacités techniques pour lutter contre les maladies infectieuses notamment la Covid-19, qui continue d'être un défi sanitaire majeur pour le monde entier.

Par ailleurs, Aurélien AGBENONCI, a souligné qu'en dehors de l'amélioration des soins, le Gouvernement du Bénin dispose d'un plan ambitieux de riposte d'un montant de 74 milliards pour atténuer les effets sociaux liés à la Covid-19. Il a, enfin, rendu un vibrant hommage à l'Ambassadeur KONISHI en fin de mission au Bénin.

ACTUALISATION DES POLITIQUES NATIONALES DES SPORTS

Le ministre installe le comité technique de suivi



Le Bénin veut insuffler une nouvelle dynamique à sa politique sportive. Le Ministre des sports, Oswald HOMEKY a, dans cette optique, procédé ce mardi 07 juillet 2020 à l'installation des membres du comité technique de suivi de l'élaboration des politiques des sports, de la jeunesse, des loisirs, des chartes nationales des sports et des loisirs et du projet de loi sur le financement des sports au Bénin. C'était au cours d'une cérémonie qui a eu pour cadre Bénin Royal Hôtel de Cotonou.

La cérémonie fait suite à la note de service N°051/MSp/DC/SGM/DPP/SA du 12 juin 2020 portant mise en place du comité technique de suivi de l'élaboration des politiques des sports, de la jeunesse, des loisirs, des chartes nationales des sports et des loisirs et du projet de loi sur le financement des sports au Bénin.

Ce comité aura pour mission le

suivi et l'élaboration des différents documents contenus dans la note de service en vue de leur conformité et leur alignement aux orientations du Programme d'Actions du Gouvernement.

« Vous avez tous été identifiés sur la base de vos expériences respectives », a expliqué le Ministre HOMEKY avant d'adresser les félicitations gouvernement à chacun des membres du comité technique.

Après avoir rappelé l'importance de leurs travaux pour le futur du sport au Bénin, le Ministre a insisté sur le délai de 90 jours aux termes duquel le comité devra rendre ses résultats.

Emboitant le pas au ministre, Monsieur Julien MINAVOA, Président du Comité National Olympique et Sportif Béninois (CNOSB) et Président du Comité technique de suivi, a, au nom des autres membres, remercié le gouvernement pour la confiance placée en eux. Il a ensuite réitéré leur engagement à travailler pour l'atteinte des objectifs à eux, assignés.

Le comité technique de Suivi a été installé en présence des acteurs du monde sportif béninois. Il est composé comme suit :

Président : Monsieur Julien MINAVOA, Président du Comité National Olympique et Sportif du Bénin.

Vice-président : Monsieur Bellarminus KAKPOVI, Secrétaire Général du Ministère des Sports

Rapporteur : Monsieur Victor Soumon LAWIN, Directeur de la Programmation et de la Prospective du Ministère des Sports.

Membres

- Professeur Jean-Marie FALOLA, Directeur de l'INJEPS/UAC

- Monsieur Edmond DOSSA, Membre de l'unité présidentielle de suivi

- Monsieur Jean-Marc ADJOVI-BOCO, Conseiller Technique du Ministre des sports

- Monsieur Nonvignon OKRY, Directeur du sport et la formation sportive

- Maître Julien APLOGAN, Avocat

- M. Sabin LOUMEDJINON, Journaliste Sportif

- M. Sosthène ZOHOUN, Journaliste sportif

- M. Gaëtan TALON, ancien sportif



GOUVERNEMENT
DE LA RÉPUBLIQUE
DU BÉNIN

CALENDRIER DES EXAMENS ET CONCOURS SESSION DE 2020

1	Lundi 22 au mardi 23 juin 2020	CAP/STMA : Epreuves écrites
2	Lundi 22 au jeudi 25 juin 2020	CAP/STI-EFS-HR : Epreuves écrites
3	Jeudi 25 au vendredi 26 juin 2020	CAP/STMA : Epreuves pratiques
4	Lundi 29 juin au lundi 13 juillet 2020	BAC Série : E, F1, F2, F3, F4 et G1
5	Lundi 06 au jeudi 09 juillet 2020	CEP
6	Lundi 06 au samedi 18 juillet 2020	Examen de sortie de l'EFMS
7	Lundi 13 au mercredi 15 juillet 2020	BEPC, session normale : Epreuves écrites BEPC, session des malvoyants : Epreuves écrites
8	Lundi 20 au jeudi 23 juillet 2020	BAC, session normale
9	Jeudi 23 au samedi 25 juillet 2020	BEPC, session des malades
10	Lundi 27 au jeudi 30 juillet 2020	DT/STI/HR-TOURISME-EFS-STMA : Epreuves écrites
11	Lundi 03 au samedi 08 août 2020	CAP/STI-EFS-RH : Epreuves pratiques
12	Lundi 17 au mercredi 19 août 2020	CAP/STAGE : Epreuves écrites et pratiques
13	Lundi 07 au samedi 12 septembre 2020	DT/STI/HR-TOURISME-EFS-STMA : Epreuves pratiques
14	Lundi 14 au samedi 19 septembre 2020	DAP, niveau I et II
15	Vendredi 25 septembre 2020	Concours d'entrée dans les LET, niveau I et II
16	Samedi 26 septembre 2020	Concours d'entrée dans l'EFMS
17	Lundi 05 et mardi 06 octobre 2020	BEAT : Epreuves écrites et pratiques
18	Lundi 05 et vendredi 09 octobre 2020	DEAT : - Epreuves écrites et pratiques - Présentation et soutenance des rapports de stage
19	Lundi 26 octobre 2020	CQM, 2ème session
20	Lundi 02 novembre 2020	Concours d'entrée dans les LTA, niveau I et II

SUPPOSÉE AFFAIRE DE
SCANDALE FINANCIER
IMPLIQUANT ARMAND GANSÈ

« La BEF n'a saisi mon autorité pour un quelconque dossier »

Le directeur de la Sogema n'est pas recherché par la Brigade Economique et Financière (BEF). Il s'agit d'une fausse information sortie d'un journal qui circule sur les réseaux sociaux selon Armand Gansè.

« (...) jusqu'à ce jour, la BEF n'a saisi mon autorité pour un quelconque dossier et je ne suis mêlé ni de près, ni de loin à aucun plan de vol ou de détournement », a notifié Armand Gansè dans un message publié sur sa page Facebook ce jeudi 9 juillet 2020.

L'information est sortie d'un « journal non enregistré et relayée par des faux profils faisant état de ce que le Directeur Général de la Sogema M. Armand Gansè serait impliqué dans un scandale financier et recherché par la Brigade Économique et Financière (BEF) ».

Le directeur de la Sogema y voit un acharnement inutile contre un jeune acteur politique. « Ma ligne de conduite reste la bonne gestion du bien public dans la transparence et la crainte de la hiérarchie », a indiqué Armand Gansè.

« Les auteurs de ces actes qui portent atteinte à ma personne ainsi que leurs commanditaires devront s'approprier à répondre les jours à venir, de leurs actes devant les instances juridiques. Le Bénin reste un État de droit et aucune politique ne se fait de cette manière sur fond de dénigrement et actes de voyoucratie », a-t-il conclu.

Une recette miracle de grand-mère

Les saisons de pluie, parfois longues et souvent intenses, sont généralement synonymes d'augmentation des cas de paludisme.

Le paludisme se transmet à l'homme par des piqûres de moustique (la femelle du genre Anophèle) infecté par des parasites. Environ la moitié de la population mondiale est exposée au risque du paludisme. Les enfants de moins de 5 ans sont exposés à un risque élevé, ainsi que les femmes enceintes.

En cette période de pluie répétée, la rédaction de Rdv Médias info propose à tous ses lecteurs une recette de grand-mère pour un traitement rapide qui permettra d'éviter que le paludisme devienne mortel :

Recette miracle de grand-mère

Ingrédients pour le traitement efficace :

Feuilles de Carica papaya (feuilles de papaye femelle en français)

3 citrons

Préparation :

Triturer (ou piler) deux feuilles vertes de papayer dans 3 à 4 verres d'eau,

Filtrer et presser le jus des trois citrons.

Mode d'emploi :

Prendre un grand verre matin et soir pendant 2 jours.

En-dehors de cette recette miracle, il faut inviter toute la population à dormir sous une moustiquaire imprégnée à longue durée.

LA VIE AU QUOTIDIEN AVEC LE CORONAVIRUS (COVID-19)

LES RÉFLEXES POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

la salutation

Saluez-vous en gardant
vos distances.



Évitez les poignées de mains.



Évitez tout contact physique.



Même avec votre masque,
évités les contacts physiques.



Toutes les informations sur :
www.gouv.bj/coronavirus



GOVERNEMENT
DE LA RÉPUBLIQUE
DU BÉNIN

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL DES MINISTRES

La fête de l'indépendance célébrée dans la sobriété



Le Conseil des ministres s'est réuni ce mercredi 8 juillet 2020, sous la présidence de Monsieur Patrice Talon, président de la République, chef de l'Etat, chef du gouvernement.

Les décisions ci-après ont été prises :

I- Mesures normatives.

Le Conseil a adopté, au titre de ces mesures, les décrets portant :

- attributions, organisation et fonctionnement du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique ;
- renouvellement de l'agrément de la Centrale d'Achat des Médicaments essentiels et Consommables médicaux (Came) ;
- nomination des membres du

Conseil d'administration de l'Agence nationale de Qualité des produits de santé et d'eau, ainsi que de l'Agence des Infrastructures sanitaires, des Equipements et de la Maintenance.

II- Communications.

II-1. Modalités pratiques de déroulement des cérémonies relatives à la célébration du soixantième anniversaire de la Fête nationale.

La célébration de cette édition de la Fête nationale, le 1er août 2020, intervient dans un contexte marqué par la pandémie de la Covid-19. Tenant compte de la nécessité de

concilier la commémoration de cet événement important avec la sécurité sanitaire des populations, le Conseil a décidé qu'elle se tiendra dans la sobriété absolue, sans manifestations nécessitant des regroupements de personnes tels que le défilé et autres réjouissances.

Ainsi, pour honorer la mémoire de nos illustres disparus et saluer nos Forces de défense et de sécurité, il sera procédé, à l'occasion, au dépôt de gerbe au pied du Monument aux Morts, puis à une revue des troupes symbolique.

II-2. Rappel des mesures de restriction toujours en vigueur dans le cadre de la lutte contre la pandémie de Covid-19.

Le ministre de la Santé a fait, au Conseil, le point de la situation épidémiologique liée à cette pandémie dans notre pays. Il s'en dégage qu'en dépit de la progression des chiffres, une partie de la population banalise le mal en n'observant pas les mesures de prévention prescrites, compromettant ainsi les efforts de la majorité.

Prenant acte de ce constat, le Conseil rappelle à l'attention de tous que les règles d'hygiène et de prévention édictées, pour éviter la propagation de la pandémie, demeurent en vigueur, notamment :

- le port obligatoire de masques en tous lieux ;
- le lavage systématique des mains à l'eau et au savon ;
- l'observance de la distance de sécurité sanitaire d'un (1) mètre au minimum entre personnes ;
- la fermeture des discothèques ;
- l'interdiction d'accès aux plages ;
- l'interdiction des rassemblements de plus de cinquante (50) personnes ;
- l'interdiction pour les taxis-motos (zémidjan) de transporter plus d'une personne à la fois ;
- l'obligation du port de masques et du respect de la distance de sécurité sanitaire entre passagers à bord des transports en commun ;

La fête de l'indépendance célébrée dans la sobriété

– l'obligation pour les employeurs, sur les lieux de travail, de faire respecter le port systématique de masques, d'installer le dispositif de lavage des mains et de faire respecter la distance d'un (1) mètre minimum entre personnes ;

– la suspension des événements et manifestations à caractères sportif, politique et festif ;

– la limitation du nombre de passagers à bord des taxis et embarcations à trois (3) au maximum pour les véhicules de cinq (5) places et à 5 au maximum pour ceux de neuf (9) places ;

– la prescription aux usagers des espaces marchands (boutiques, magasins, supermarchés, marchés ordinaires et autres) d'observer la distance d'au moins un (1) mètre entre personnes et de respecter le port de masque ;

– la prescription aux personnes âgées et aux personnes souffrant

d'affections chroniques, d'éviter de sortir de chez elles, sauf en cas de nécessité absolue ;

– l'autorisation des cérémonies d'inhumation, sachant que celles-ci ne doivent pas rassembler plus de cinquante (50) personnes, lesquelles doivent respecter la distance d'un (1) mètre minimum entre elles.

Par ailleurs, le Conseil recommande expressément à tous de se faire consulter ou orienter par les agents de santé dès l'apparition du moindre symptôme faisant penser à la Covid-19 ; afin de favoriser leur prise en charge rapide et, ainsi, d'augmenter leurs chances de guérison.

Au regard des enjeux de santé publique liés à ces mesures, le Conseil tient à faire comprendre qu'elles s'adressent à la population dans son ensemble et participent de son bien-être.

C'est pourquoi, le ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique

a été instruit à l'effet de veiller particulièrement à leur respect strict.

II-3. Réalisation des travaux complémentaires d'aménagement et de bitumage des routes Missessinto-Zinvié-Sèdjédénou-Zè et Rniel-Cococodji-Hèvié-Ouèdo-Calavi Kpota conclu avec l'entreprise Ebomaf Sa.

L'exécution des travaux sur ces deux axes, longs respectivement de 32 et 21 kilomètres, a fait apparaître la nécessité de réaliser des aménagements confortatifs pour renforcer la qualité et la durabilité des ouvrages et tenir compte de la forte concentration démographique dans la zone du projet. C'est ce qui justifie la construction d'un supplément en mètres linéaires de collecteurs en béton armé destinés à drainer les eaux pluviales vers les exutoires assez éloignés de la route, aux fins d'éviter les inondations dans les agglomérations traversées.

Ces nouveaux travaux concernent

également l'éclairage public et les feux tricolores à installer, le dédoublement du pont de 240 mètres linéaires, la construction d'un pont de 15 mètres linéaires, indispensable pour favoriser la traversée du bas-fond de la localité de Togba.

Ils intègrent, en outre, le déplacement des réseaux de la Sbee, de la Soneb et de Bénin Télécom Sa, situés sur l'emprise des ouvrages à réaliser.

C'est pour toutes ces raisons que le Conseil a marqué son accord pour la réalisation de ces travaux complémentaires, ainsi que la signature d'un contrat avec le Bureau chargé du contrôle et de la surveillance desdits travaux.

Fait à Cotonou, le 8 juillet 2020

Le secrétaire général du gouvernement,

Edouard Ouin-Ouro



Directeur Général &
Directeur de la Publication
Bauneste U. C. ALISSOUTIN
Rédacteur en Chef
Yèdafou Kouchémin

www.lenouveaumanager.com

année 2015 N° 1341/MISP/DC/SGM/DGAIC/DCCT/SC/SA

Rédaction

Sèwlan ANAGONOU
Cédric M. Z. KPODJITO
Komi N'CA CHACON
Alphonse BONI N'CHA

Impression

Imprimerie NOUNAGNON
3000 exemplaires

Édité par



P.O.Box 06-1087 Cotonou
République du Bénin
E-mail : lenouveaumanager@gmail.com
Tél. (+229) 66 352 680 / 94 359 717



FAIRE GAGNER DU TEMPS ET DE
L'ARGENT AUX COMMERÇANTS ET
AUX ENTREPRENEURS.



id money • *Les Services Gagnant-Gagnant*

ARGENT MOBILE • TRANSFERT D'ARGENT • PAIEMENT MARCHAND • ÉPARGNE & CRÉDIT



UN PARTENARIAT
BSIC



DISPONIBLE SUR
Google Play



Télécharger dans
l'App Store



id contact
+229 69 59 29 89

BIENTÔT DISPONIBLE